



## TRANSPORT ROUTIER

### Accord « secret » entre l'État et les sociétés d'autoroutes L'OTRE demande des comptes à la Ministre des Transports

*France Info*, a diffusé le 11 septembre dernier des informations relatives à un accord signé entre l'État et les sociétés concessionnaires d'autoroute (SCA).

France Info a en effet obtenu une copie de cet accord que l'État n'a jamais accepté de diffuser. En échange d'un engagement de l'État à financer 3,2 milliards d'euros de travaux sur dix ans, les SCA obtiendraient en contrepartie une stabilité fiscale, une clause d'allongement de la durée des concessions et surtout, pour compenser le gel des tarifs en 2015, des hausses additionnelles étalées sur quatre ans, de 2019 à 2023, venant s'ajouter aux augmentations annuelles et notamment celle démesurée applicable depuis le 1<sup>er</sup> février 2017.

Pour l'OTRE, ces nouvelles augmentations programmées sont inacceptables, alors même que les sociétés concessionnaires du réseau autoroutier affichent avec régularité des bénéfices importants.

Plus grave, l'Arafer, l'autorité de régulation désignée par l'État en charge de contrôler les sociétés d'autoroute, estime que les coûts des travaux programmés par les SCA sont fortement surestimés. Ce constat est alarmant lorsque l'on sait que les travaux constituent le premier argument mis en avant par les sociétés concessionnaires d'autoroute pour justifier les hausses de tarifs additionnels.

Tout ceci met une nouvelle fois en évidence l'opacité existante dans les relations entre l'État et les sociétés concessionnaires et qui conduit à une défiance à l'égard des SCA.

L'OTRE dénonce de longues dates toutes les augmentations injustifiées et injustifiables pratiquées par les sociétés d'autoroute que subissent les usagers avec le consentement de l'État. Elle dénonce plus globalement cette absence de transparence dans la gestion financière des contrats plans.

L'OTRE réclame le gel immédiat des tarifs autoroutiers tant que le surcoût, estimé par l'Arafer à 500 millions d'euros à la charge des automobilistes, somme contestée par les sociétés d'autoroutes, n'aura pas été vérifié.

Contact presse :                    *Jean-Marc RIVERA, secrétaire général*  
06 30 12 37 37  
[jeanmarc.rivera@otre-direction.org](mailto:jeanmarc.rivera@otre-direction.org)